

DÉCISION

Décision n°SR/AF/2024/146

Mission de suivi climatique du portail occidental de la cathédrale Notre-Dame de Senlis

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, affichée le 6 juillet 2020 et reçue par la Sous-Préfecture de l'Arrondissement de SENLIS le 6 juillet 2020, portant délégations au Maire de Senlis en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article R2122-8,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser un suivi climatique du portail occidental de la Cathédrale Notre-Dame,

CONSIDERANT que l'offre de la société ANAGLYPHE est économiquement avantageuse,

DÉCIDONS

Article 1 – La conclusion d'un marché public relatif à la mission de suivi climatique du portail occidental de la cathédrale Notre-Dame de Senlis avec la société ANAGLYPHE, 65 Avenue de Saumur – 86170 BLASLAY.

Article 2 – Le montant du marché est de 26 760,00€ H.T., soit 32 112,00 € T.T.C.

Article 3 – Le marché entre en vigueur à compter de la notification et prend fin à la réalisation de la prestation.

Article 4 – Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire, pour saisir le tribunal administratif, 14 rue Lemerchier - 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 5 – L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La Sous-préfecture de Senlis,
- Le Receveur de Senlis,
- L'intéressé

07 MAI 2024



Pascale LOISELEUR,

Maire de Senlis

Cette décision a été,
Reçue en Sous-Préfecture le :
Notifiée le :
Publiée sur le site internet de la Ville :

07 MAI 2024
07 MAI 2024
07 MAI 2024